

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion : électronique du mardi 27 septembre 2022.

Présidente : M DELPIERRE.

Présents : MM. FIDON – MADIOT - PRETOT - RICCI.

DOSSIER 10 :

VALLEE BREUCHIN 2 – PAYS MINIER 3 du 25/09/2022 en Départemental 4 groupe C.

Match non joué, suite à e-mail adressé dans les délais au secrétariat du District.

L'équipe de Vallée Breuchin 2 ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

La Commission donne match perdu par forfait à VALLEE BREUCHIN 2 moins un point (- 1 point) pour en porter le bénéfice à PAYS MINIER 3, score : VALLEE BREUCHIN 2 = 0 ; PAYS MINIER 3 = 3.

Amende : 50€ à Vallée Breuchin.

DOSSIER 11 :

ENTENTE 4 RIVIERES/GOURGEONNE – ENTENTE JUSSEY 2/AMANCE CORRE POLAINCOURT 2 du 24/09/2021 en U15 groupe A.

Match non joué, suite à e-mail adressé dans les délais au secrétariat du District.

L'équipe de l'entente Jussey 2/Amance Corre Polaincourt 2 ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

La Commission donne match perdu par forfait à l'ENTENTE JUSSEY 2/AMANCE CORRE POLAINCOURT 2 moins un point (- 1 point) pour en porter le bénéfice à l'ENTENTE 4 RIVIERES/GOURGEONNE score : ENTENTE 4 RIVIERES/GOURGEONNE = 3 ; ENTENTE JUSSEY 2/AMANCE CORRE POLAINCOURT 2 = 0.

Amende : 25€ à Jussey (club support entente)

Mr François FIDON n'a pas participé au débat et à la décision.

DOSSIER 12 :

ENTENTE FROTEY VESOUL/VESOUL FC 3 – ENTENTE LURE JS/HAUTE VALLEE OGNON 3 du 24/09/2022 en U15 groupe D.

Match non joué, suite à e-mail adressé dans les délais au secrétariat du District.

L'équipe de l'entente Lure JS/Haute Vallée Ognon 3 ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

La Commission donne match perdu par forfait à l'ENTENTE LURE JS/HAUTE VALLEE OGNON 3 moins un point (- 1 point) pour en porter le bénéfice à l'ENTENTE FROTEY VESOUL/VESOUL FC 3 score : ENTENTE FROTEY VESOUL/VESOUL FC = 3 ; ENTENTE LURE JS/HAUTE VALLEE OGNON 3 = 0.

Amende : 25€ à Lure JS (club support entente)

Mme Claire DELPIERRE n'a pas participé au débat et à la décision.

La commission enregistre les forfaits U13 jour de coupe du samedi 10 septembre 2022 :

Frotey les Vesoul (plateau de Quers)
Lure JS 3 (plateau de Lure)
Lure Sporting (plateau de Jasney)
Pusey (plateau de Roye)
Rigny 2 (plateau de Port/Saône)
Vesoul Fc 3 (plateau de Montagney)

Amendes : 22€

Feuille de Match Informatisée :

Conformément au statut financier, la commission enregistre les amendes relatives aux dysfonctionnements de la Feuille de Match Informatisée :

- Journée du 24 et 25 septembre 2022 :

Non transmission FMI dans les délais : 10€

Vallée Breuchin (Départemental 3)

Absence de tablette : 25€

Vesoul AFM (U15)

Non envoi fiche échec : 15€

Noidans Vesoul (U15)

Le Secrétaire de séance (sauf dossier 11)

François FIDON

Le Secrétaire de séance (pour dossier 11)

Paul MADIOT

Le Président de séance, (pour dossier 12)

Dominique PRETOT

La Présidente, (sauf dossier 12)

Claire DELPIERRE

RAPPELS AUX CLUBS :

Seules les réserves confirmées par voie officielle (e-mail officiel du club enregistré dans foot clubs) seront prises en compte par la commission en application de l'article 186.1 des Règlements Généraux de la FFF.

Les forfaits doivent être déclarés par les clubs par courriel au secrétariat du District avant le samedi à 11H00.

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale Statuts et Règlements sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.